

Canadian Journal of Bioethics Revue canadienne de bioéthique



Canadian Journal of Bioethics
Revue Canadienne de Bioéthique

Témoignage / Perspective

Qu'est-ce que la justice occupationnelle intergénérationnelle?

Marie-Josée Drolet

Volume 5, numéro 1, 2022

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1087219ar>
DOI : <https://doi.org/10.7202/1087219ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Résumé de l'article

Ce texte discute d'une nouvelle vision de la justice, en l'occurrence de la justice occupationnelle intergénérationnelle. En plus de présenter la genèse de cette vision occupationnelle de la justice climatique, la définition et l'explication de cette valeur sont mises en contraste avec d'autres concepts apparentés en ergothérapie et dans la science de l'occupation.

Éditeur(s)

Programmes de bioéthique, École de santé publique de l'Université de Montréal

ISSN

2561-4665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Drolet, M.-J. (2022). Qu'est-ce que la justice occupationnelle intergénérationnelle? *Canadian Journal of Bioethics / Revue canadienne de bioéthique*, 5(1), 156–160. <https://doi.org/10.7202/1087219ar>

© Marie-Josée Drolet, 2022



Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

TÉMOIGNAGE / PERSPECTIVE

Qu'est-ce que la justice occupationnelle intergénérationnelle?

Marie-Josée Drolet^a

Résumé

Ce texte discute d'une nouvelle vision de la justice, en l'occurrence de la justice occupationnelle intergénérationnelle. En plus de présenter la genèse de cette vision occupationnelle de la justice climatique, la définition et l'explication de cette valeur sont mises en contraste avec d'autres concepts apparentés en ergothérapie et dans la science de l'occupation.

Mots-clés

ergothérapie, science de l'occupation, changements climatiques, crise climatique, justice, durabilité

Abstract

This text discusses a new vision of justice, that is, intergenerational occupational justice. In addition to presenting the genesis of an occupational vision of climate justice, the definition and explanation of this value are contrasted with other related concepts in occupational therapy and occupational science.

Keywords

occupational therapy, occupational science, climate change, climate crisis, justice, sustainability

Affiliations

^a Département d'ergothérapie, Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières, Québec, Canada

Correspondance / Correspondence: Marie-Josée Drolet, marie-josee.drolet@uqtr.ca

INTRODUCTION

L'ergothérapie et la science de l'occupation manifestent un intérêt contemporain grandissant pour la crise climatique et défendent la pertinence d'opter pour une perspective occupationnelle pour identifier des pistes de solution afin de surmonter cette crise (1-3). Depuis que do Rozario (4) a publié, en 1997, un article soutenant qu'un changement de paradigme à la fois en ergothérapie et dans la science de l'occupation était requis pour affronter la crise climatique, une littérature émergente de plus en plus abondante adopte une perspective occupationnelle pour discuter de cette crise sans précédent dans l'histoire de l'humanité (5-33). La crise climatique, considérée par l'Organisation mondiale de la santé comme la plus grande menace contemporaine à la santé humaine (34), au bien-être et à la survie du genre humain (35,36), attire l'intérêt d'un nombre croissant de chercheurs dans la science de l'occupation et en ergothérapie, et ce, de partout de par le monde (ex. : Angleterre, Afrique du Sud, Australie, Brésil, Canada, Espagne, États-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande, Suède). Pourquoi? Parce que les changements climatiques sont principalement dus aux occupations humaines (37), objet central d'intérêt à la fois pour l'ergothérapie et la science de l'occupation.

Plusieurs associations professionnelles (38-40) ont pris position et secondent la vision de do Rozario (4) suivant laquelle l'environnement doit être perçu et conceptualisé autrement en ergothérapie. On doit transiger d'une vision anthropocentrique à une vision écosystémique de l'environnement afin que les occupations humaines soient respectueuses des capacités de régénérescence de la planète. Maints penseurs de la profession développent des critiques similaires de la vision dominante au sein de l'ergothérapie, selon laquelle l'environnement est instrumentalisé pour permettre aux êtres humains de réaliser leur nature profonde, soit leur être occupationnel, et ce faisant, ils détruisent par plusieurs de leurs occupations non écoresponsables les écosystèmes pourtant nécessaires à leur participation occupationnelle (7,17,18,22,23,41-43). Alors que les occupations non écoresponsables contribuent aux changements climatiques, les occupations écoresponsables correspondent à celles qui sont respectueuses des capacités de régénérescence de la planète, que celles-ci soient individuelles, organisationnelles ou sociales, de même qu'à celles qui participent à la régénérescence des écosystèmes. Dans cette mouvance critique, un nombre croissant d'auteurs s'appuient ou se réfèrent à une nouvelle vision de la justice, soit la *justice occupationnelle intergénérationnelle* (42-45). Le but de ce texte est de présenter cette vision occupationnelle de la justice. Pour ce faire, sa genèse est d'abord résumée. Ensuite, cette valeur est expliquée, en prenant soin de la définir et de distinguer les différents types d'injustice occupationnelle qui en découlent. Enfin, un nouveau type de justice et d'injustice occupationnelles est présenté – la justice et l'injustice occupationnelles intergénérationnelles.

GENÈSE DE LA JUSTICE OCCUPATIONNELLE INTERGÉNÉRATIONNELLE

C'est Sarah Thiébaut-Samson¹ qui m'a sortie de mon sommeil dogmatique. C'était en 2018, à Montpellier, au colloque *Expériences en ergothérapie*. Le titre de sa communication « Quels fondements pour une pratique durable en ergothérapie? » (41) avait piqué ma curiosité. En écoutant Sarah, je réalisais qu'il était possible de relier mes valeurs écologiques avec l'ergothérapie. J'étais complètement chamboulée, mais gonflée d'espoir – un horizon de possibilités s'ouvrait devant moi! Tel le prisonnier de la grotte platonicienne qui se libère petit à petit de ses chaînes, je sortais, me semble-t-il, de la grotte et j'avais le sentiment de progresser vers le monde des Idées. À la fin de sa conférence, je me précipitai sur Sarah pour la remercier chaleureusement. Une amitié et une collaboration de recherche venaient de naître.

¹ Sarah Thiébaut-Samson est ergothérapeute et coordonnatrice des enseignements à l'Institut de formation en ergothérapie ADERE à Paris, en plus d'être cofondatrice du [Réseau pour le développement durable en ergothérapie](#) (R2DE).

Le concept de justice occupationnelle intergénérationnelle est né de cette rencontre. Après avoir écouté Sarah qui présentait une critique à la fois intelligente et pertinente de la vision anthropocentrique de l'environnement en ergothérapie, je me suis dit que cette vision devait changer pour que les ergothérapeutes de demain soient en mesure de soutenir la justice occupationnelle comme le font les ergothérapeutes depuis la naissance de la profession. En effet, puisque la réalisation de la plupart des occupations humaines requiert des ressources environnementales pour être effectuée et qu'en ergothérapie les êtres humains sont considérés comme des êtres occupationnels – c'est-à-dire des êtres vivants qui se développent et donnent un sens à l'existence par l'entremise de leur engagement dans des occupations –, j'ai alors pensé que les droits occupationnels des êtres humains d'aujourd'hui étaient en tension avec les droits occupationnels des êtres humains de demain. Plus encore, il me semblait que les êtres humains d'aujourd'hui avaient des responsabilités envers les êtres humains de demain, pour que ces derniers puissent eux aussi jouir de leurs droits occupationnels. Mais qu'est-ce qu'un droit occupationnel et, plus largement, la justice occupationnelle?

PRÉCISIONS CONCEPTUELLES ENTOURANT LA JUSTICE OCCUPATIONNELLE

La justice occupationnelle peut être conçue comme une valeur qui reconnaît et promeut le droit de tous les êtres humains d'accéder de manière équitable à des opportunités occupationnelles contribuant à leur survie, leur santé et leur bien-être (46,47). La justice occupationnelle se fonde sur une vision particulière de l'être humain, disons-nous plus tôt. En effet, en ergothérapie et dans la science de l'occupation, l'être humain est conçu comme un être détenteur de droits occupationnels (46,47). Considérés en quelque sorte comme un certain type de droits humains, les droits occupationnels se déclinent généralement ainsi : le droit à la participation et l'engagement occupationnels, le droit à l'équilibre occupationnel, le droit à la signification occupationnelle, le droit à l'épanouissement de son être occupationnel et aux choix occupationnels (47), lesquels sont des droits éthiques et non pas des droits juridiques, c'est-à-dire enchâssés dans des textes de droit. La justice occupationnelle est une réalité factuelle lorsque ces droits sont respectés. A contrario, une injustice occupationnelle se manifeste lorsque l'un ou l'autre de ces droits est bafoué. Les écrits distinguent en règle générale cinq types d'injustices occupationnelles, soit : la privation occupationnelle (qui bafoue le droit à la participation et à l'engagement occupationnels), le déséquilibre occupationnel (qui bafoue le droit à l'équilibre occupationnel), l'aliénation occupationnelle (qui bafoue le droit à la signification occupationnelle et le droit à l'épanouissement de son être occupationnel), la marginalisation organisationnelle et l'apartheid occupationnel (qui bafouent l'ensemble des droits occupationnels) (47).

Dans tous ces cas de figure, une contrainte externe à l'individu l'empêche d'évoluer ou de s'actualiser en tant qu'être occupationnel comme il pourrait ou souhaiterait le faire. Par exemple, la *privation occupationnelle* correspond au fait pour un individu d'être empêché, contre sa volonté, de réaliser une occupation ou une activité², et ce, de façon prolongée. La pandémie mondiale de la COVID-19 a empêché un grand nombre d'êtres humains de réaliser des occupations qu'ils réalisaient avant sa survenance et qu'ils auraient aimé poursuivre. Pour ce qui est du *déséquilibre occupationnel*, celui-ci se manifeste lorsqu'un individu est contraint de s'engager dans une occupation ou une activité plus qu'il ne le souhaiterait. Par exemple, lorsqu'une personne doit marcher plusieurs heures pour aller chercher l'eau nécessaire à sa subsistance et à celle de sa famille, cela consiste en un déséquilibre occupationnel. Dans le monde occidental, le surinvestissement de la sphère du travail comparativement à d'autres sphères occupationnelles (occupations familiales, loisirs, soins personnels, activités spirituelles, etc.) est généralement considéré comme un déséquilibre occupationnel. Il y a *aliénation occupationnelle* lorsqu'une personne est contrainte de réaliser des occupations qui ne correspondent ni à son potentiel ni à ses aspirations personnelles ou professionnelles. Un exemple de ce type d'injustice occupationnelle correspond au fait que plusieurs états occidentaux peinent à reconnaître les diplômes et les expériences professionnelles des immigrants, les confinant ainsi dans des emplois qui ne correspondent ni à leur plein potentiel ni à leurs aspirations. La *marginalisation occupationnelle* se présente lorsque des personnes se voient privées de choix occupationnels et contraintes de réaliser des activités qui s'inscrivent au sein de normes sociales discriminatoires. Le fait par exemple que plusieurs femmes de par le monde soient contraintes de réaliser certaines activités et empêcher d'en réaliser d'autres sur la seule base de leur genre constitue un exemple de marginalisation occupationnelle. Enfin, l'*apartheid occupationnel* se présente lorsque la marginalisation occupationnelle est institutionnalisée au sein d'une société, c'est-à-dire lorsqu'elle devient à la fois systémique et systématique et influence ainsi le fonctionnement de l'ensemble de ses institutions. Kroneberg et Pollard (48) ont forgé ce concept en s'appuyant sur la marginalisation occupationnelle systémique et systématique vécue par les personnes noires en Afrique du Sud. Tels sont les cinq types d'injustices occupationnelles généralement discutés dans les écrits en ergothérapie et dans la science de l'occupation (47). Mais pourquoi avoir ajouté le qualitatif « intergénérationnelle » après l'expression « justice occupationnelle »? Qu'est-ce que cet ajout apporte de plus à la vision occupationnelle de la justice?

CONCEPT DE JUSTICE ET D'INJUSTICE OCCUPATIONNELLES INTERGÉNÉRATIONNELLES

La justice occupationnelle s'intéresse aux liens présents qui existent entre les humains, voire à ceux qui existent entre les individus et les institutions sociales. Pour sa part, la justice occupationnelle intergénérationnelle met en lumière les liens éthiques qui existent non seulement entre les êtres humains d'aujourd'hui les uns à l'égard des autres ainsi que ceux entre les individus et les institutions, mais également et surtout les liens éthiques qui existent entre les générations successives d'êtres humains (44). Aussi, elle atteste du fait que les êtres humains de demain ont eux aussi des droits occupationnels, et

² Bien que des différences sont souvent établies entre les termes activité et occupation, dans cet article ils sont utilisés comme des synonymes pour simplifier le propos et le rendre accessible à un large public.

ce, comme tous les êtres humains, que ceux-ci soient vivants aujourd'hui ou demain (44,45). Sans se restreindre à la seule contemporanéité, elle s'ouvre sur les liens d'interdépendance qui existent de fait entre le passé, le présent et le futur. Elle permet ainsi de conceptualiser l'idée suivant laquelle les êtres humains d'aujourd'hui ont des responsabilités éthiques de nature occupationnelle envers les êtres humains d'aujourd'hui, mais également envers ceux de demain (45), ce que ne fait pas la justice occupationnelle qui ne se penche que sur le temps présent. Suivant la valeur qu'est la justice occupationnelle intergénérationnelle, pour que les générations futures d'êtres humains puissent exercer leurs droits occupationnels, les êtres humains d'aujourd'hui doivent s'engager dans des occupations écoresponsables (45). Ils ont le devoir d'adapter leurs occupations de façon à ce qu'elles cessent de détruire les écosystèmes et de changer le climat, voire qu'elles participent à la régénérescence des écosystèmes. Autrement dit, la justice occupationnelle intergénérationnelle permet de réfléchir aux droits et aux devoirs occupationnels des êtres humains dans le contexte spécifique de l'actuelle crise climatique. Tel est l'apport de cette nouvelle vision de la justice occupationnelle. La *Communauté Ergothérapique Engagée pour l'Équité et l'Environnement (C4E)* que j'ai cofondée avec des ergothérapeutes et des étudiants en ergothérapie, en 2020, vise précisément à développer des ressources pour actualiser cette valeur (49).

Reçu/Received: 07/02/2021

Remerciements

Merci aux membres du comité éditorial qui m'ont permis d'améliorer ce texte. Merci aussi aux membres inspirants du R2DE et de la C4E qui participent au développement des pratiques ergothérapeutiques écoresponsables.

Conflits d'intérêts

Aucun à déclarer

Publié/Published: 01/03/2022

Acknowledgements

Thanks to the members of the editorial committee who helped me improve this text. Thanks also to the inspiring members of the R2DE and C4E who are involved in the development of environmentally responsible occupational therapy practices.

Conflicts of Interest

None to declare

Édition/Editors: Hazar Haidar & Aliya Affdal

Les éditeurs suivent les recommandations et les procédures décrites dans le [Code of Conduct and Best Practice Guidelines for Journal Editors](#) de COPE. Plus précisément, ils travaillent [Guidelines for Journal Editors](#). Specifically, the editors will work pour s'assurer des plus hautes normes éthiques de publication, y compris l'identification et la gestion des conflits d'intérêts (pour les éditeurs et pour les auteurs), la juste évaluation des manuscrits et la publication de manuscrits qui répondent aux normes d'excellence de la revue.

The editors follow the recommendations and procedures outlined in the COPE [Code of Conduct and Best Practice for Journal Editors](#). Specifically, the editors will work to ensure the highest ethical standards of publication, including: publication, the identification and management of conflicts of interest (for editors and for authors), the fair evaluation of manuscripts, and the publication of manuscripts that meet the journal's standards of excellence.

RÉFÉRENCES

1. Lieb LC. [Occupation and environmental sustainability: A scoping review](#). Journal of Occupational Science. 2020. DOI: 10.1080/14427591.2020.1830840
2. Smith DL, Fleming K, Brown L, Allen A, Baker J, Gallagher M. (2020). [Occupational therapy and environmental sustainability: A scoping review](#). Annals of International Occupational Therapy. 2020;3(3):136-143.
3. Turcotte LP, Drolet MJ. [Moins travailler pour moins polluer: la nature occupationnelle de la transition écologique](#). Climatoscope. 2020;2:60-63.
4. do Rozario L. [Shifting paradigms: The transpersonal dimensions of ecology and occupation](#). Journal of Occupational Science. 1997;4(3):112-118.
5. Algado S, Townsend EA. [Eco-social occupational therapy](#). British Journal of Occupational Therapy. 2015;78(3):182-186.
6. Aoyama M. [Occupational therapy and environmental sustainability](#). Australian Journal of Occupational Therapy. 2014;61(6):458-461.
7. Aoyama M, Hudson MJ, Hoover KC. [Occupation mediates ecosystem services with human well-being](#). Journal of Occupational Science. 2012;19(3):213-225.
8. Chan CCY, Lee L, Davis JA. [Understanding sustainability: Perspectives of Canadian occupational therapists](#). World Federation of Occupational Therapists Bulletin. 2020;76(1):50-59.
9. Dennis CW, Dorsey JA, Gitlow L. [A call for sustainable practice in occupational therapy](#). Canadian Journal of Occupational Therapy. 2015;82(3):160-168.
10. Dieterle C. [The case for environmentally informed occupational therapy: Clinical and educational applications to promote personal wellness, public health and environmental sustainability](#). World Federation of Occupational Therapists Bulletin. 2020;76(1):32-39.
11. Guajardo A, Kronenberg F, Ramugondo EL. [Southern occupational therapies: Emerging identities, epistemologies, and practices](#). South African Journal of Occupational Therapy. 2015;45(1):3-10.
12. Hocking C. [Occupation in context: A reflection on environmental influences on human doing](#). Journal of Occupational Science. 2020;2: 221-234
13. Hocking C, Kroksmark U. [Sustainable occupational responses to climate change through lifestyle choices](#). Scandinavian Journal of Occupational Therapy. 2013;20(2):111-117.
14. Hudson MJ, Aoyama M. [Occupational therapy and the current ecological crisis](#). British Journal of Occupational Therapy. 2008;71(12):545-548.
15. Ikiugu M, McCollister L. [An occupation based framework for changing human occupational behavior to address critical global issues](#). International Journal of Professional Practice. 2011;2(4):402-417.

16. Ikiugu MN, Weserfield MA, Lien JM, Theisen ER, Cerny SL, Nissen RM. [Empowering people to change occupational behaviors to address critical global issues](#). Canadian Journal of Occupational Therapy. 2015;82(3):194-204.
17. McAdam JC, Rose CM. [Opinion piece: People need nature to thrive – a case for inclusion of environmental sustainability in occupational therapy practice in rural South Africa](#). World Federation of Occupational Therapists Bulletin. 2020;76(1):25-31.
18. McNeill HN. [Māori and the natural environment from an occupational justice perspective](#). Journal of Occupational Science. 2017;24(1):19-28.
19. Molitor WL, Kielman K, Cooper J, Wheat K, Benson A. [Promoting environmentally sustainable occupational engagement on a college campus: A case study](#). World Federation of Occupational Therapists Bulletin. 2020;76(1):4-6.
20. Park S, Park JH. [Causal effects of occupational balance \(ob\) on participation, health, quality of life, and stress with people in adulthood](#). American Journal of Occupational Therapy. 2019;73(4_Supplement_1).
21. Pereira RB. [The climate change debate: Ageing and the impacts on participating in meaningful occupations](#). Australian Occupational Therapy Journal. 2009;56(5):365-366.
22. Persson D, Erlandsson LK. [Time to reevaluate the machine society: Post-industrial ethics from an occupational perspective](#). Journal of Occupational Science. 2002;9(2):93-99.
23. Persson D, Erlandsson LK. [Ecopation: Connecting sustainability, glocalisation, and well-being](#). Journal of Occupational Science. 2014;21(1):12-24.
24. Pollard N, Galvaan R, Hudson M, et al. [Sustainability in occupational therapy practice, education and scholarship](#). World Federation of Occupational Therapists Bulletin. 2020;76(1):2-3.
25. Reagon C. [Why occupational therapists should join the fight against climate change](#). British Journal of Occupational Therapy. 2020;83(3):143-144.
26. Rushford N, Thomas K. [Occupational stewardship: Advancing a vision of occupational justice and sustainability](#). Journal of Occupational Science. 2016;23(3):295-307.
27. Simó Algado S, Townsend EA. [Eco-social occupational therapy](#). British Journal of Occupational Therapy. 2015;78(3):182-186.
28. Tofeti AR, Dos Santos VD. [Sustainable occupational opportunities in protected areas in Brazil](#). World Federation of Occupational Therapists Bulletin. 2020;76(1):1-10.
29. Townsend E. [Critical occupational literacy: Thinking about occupational justice, ecological sustainability, and aging in everyday life](#). Journal of Occupational Science. 2015;22(4):389-402.
30. Wagman P. [How to contribute occupationally to ecological sustainability: A literature review](#). Scandinavian Journal of Occupational Therapy. 2014;21(3):161-165.
31. Wagman P. [The Model of Human Occupation's usefulness in relation to sustainable development](#). British Journal of Occupational Therapy. 2014;77(3):165-167.
32. Wagman P, Johansson A, Jansson I, et al. [Making sustainability in occupational therapy visible by relating to the Agenda 2030 goals: A case description of a Swedish university](#). World Federation of Occupational Therapists Bulletin. 2020;76(1):7-14.
33. Whittaker B. [Sustainable global wellbeing: A proposed expansion of the occupational therapy paradigm](#). British Journal of Occupational Therapy. 2012;75(9):436-439.
34. Organisation mondiale de la santé (OMS). [Changement climatique et santé humaine](#). 2021.
35. Servigne P, Stevens R. Comment tout peut s'effondrer. Petit manuel de collapsologie à l'usage des générations présentes. Paris : Éditions du Seuil; 2015.
36. Servigne P, Stevens R, Chapelle G. Une autre fin du monde est possible. Vivre l'effondrement (et pas seulement y survivre). Paris : éditions du Seuil; 2018.
37. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). [Global Warming of 1.5°C: an IPCC special report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change](#). 2018.
38. College of Occupational Therapists (COT). Essential briefing: Sustainable development. London, COT; 2013.
39. Swedish Association of Occupational Therapists (SAOT). Occupational therapy and sustainable development (revised). 2012.
40. World Federation of Occupational Therapists (WFOT). [Position statement: Environmental sustainability, sustainable practice within occupational therapy](#). World Federation of Occupational Therapists Bulletin. 2012;66(1):18-19.
41. Thiébaut-Samson S. Quels fondements pour une pratique durable en ergothérapie ? Dans : M-H. Izard (dir.), Expériences en Ergothérapie, 21ème série. Montpellier, Sauramps Medical; 2018, pp. 283-291.
42. Thiébaut-Samson S, Drolet MJ, Tremblay L, Ung Y. Proposition d'un paradigme occupationnel écosystémique pour une pratique durable de la profession. Recueil Annuel Belge Francophone D'ergothérapie. 2020;12:3-9.
43. Ung Y, Thiébaut-Samson S, Drolet MJ, Algado SS, Soubeiran M. [Building occupational therapy practice ecological based occupations and ecosystem sustainability: Exploring the concept of eco-occupation to support intergenerational occupational justice](#). World Federation of Occupational Therapists. 2020;76(1):15-21.
44. Drolet MJ, Thiébaut-Samson S, Ung Y. Addressing climate change for intergenerational occupational justice. Occupational Therapy Now. 2019;21(6):21-22.
45. Drolet MJ, Désormeaux-Moreau M, Soubeiran M, Thiébaut-Samson S. [Intergenerational occupational justice: Ethically reflecting on climate crisis](#). Journal of Occupational Science. 2020;27(3):417-431.
46. Hammell KW. [Critical reflections on occupational justice: Toward a rights-based approach to occupational rights](#). Canadian Journal of Occupational Therapy. 2017;84(1):47-57.

47. Larivière N, Drolet MJ, Jasmin E. La justice sociale et occupationnelle. Dans : Jasmin E (dir). Des sciences sociales à l'ergothérapie. Mieux comprendre la société et la culture pour mieux agir comme spécialiste en habilitation à l'occupation. Québec, Les Presses de l'Université du Québec; 2019, pp. 129-153.
48. Kroneberg F, Pollard N. Overcoming occupational apartheid. A preliminary exploration of the political nature of occupational therapy. Dans : Kronenberg F, et al. (eds), Occupational therapy without borders: Learning from the spirit of survivors. Toronto: Elsevier Churchill Livingstone; 2005.